



PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DES LOIS

**Première session de la
57^e législature
du Nouveau-Brunswick**

le 16 décembre 2010

COMPOSITION DU COMITÉ

L'hon. M^{me} Blais, c.r., présidente
M. S. Robichaud, vice-président
M. Lifford
M^{me} Lynch

M. Malloch
M. Collins
M. Bertrand LeBlanc

le 16 décembre 2010

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son premier rapport.

Conformément à l'article 99 du Règlement, la greffière convoque une réunion du Comité permanent de modification des lois pour le jeudi 16 décembre 2010 à la Chambre du Conseil législatif et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M^{me} Lynch, appuyée par M. Malloch, l'hon. M^{me} Blais, c.r. est élue présidente du comité.

Sur la motion de M. Malloch, appuyé par M^{me} Lynch, M. S. Robichaud est élu vice-président.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,

L'hon. M^{me} Blais, c.r.